



Bruxelles, le 8 juillet 2019
(OR. en)

10997/19

DEVGEN 142
SUSTDEV 103
ACP 88
RELEX 683

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	8 juillet 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9233/19
Objet:	Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde: rapport de synthèse conjoint 2019 de l'Union européenne et de ses États membres - Conclusions du Conseil (8 juillet 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde: rapport de synthèse conjoint 2019 de l'Union européenne et de ses États membres", adoptées par le Conseil lors de sa 3706^e session tenue le 8 juillet 2019.

**Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde:
rapport de synthèse conjoint 2019 de l'Union européenne et de ses États membres**

Conclusions du Conseil

1. Le Conseil réaffirme que le développement durable est au cœur de l'action de l'Union européenne et que le programme 2030 tient compte des principes et des valeurs sur lesquels l'Union est fondée. Il est dans l'intérêt de l'UE et de ses États membres de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD), ainsi que d'œuvrer en faveur d'un multilatéralisme effectif ayant comme élément central les Nations unies, conformément au nouveau consensus européen pour le développement (ci-après dénommé "consensus") et à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE.
2. Le Conseil réaffirme l'importance que revêtent le Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies et le sommet sur les ODD de septembre 2019, et appelle à une forte mobilisation de l'UE et de ses États membres. Dans ce contexte, le Conseil rappelle ses conclusions intitulées "Vers une Union toujours plus durable", qu'il a adoptées en réponse au document de réflexion de la Commission intitulé "Vers une Europe durable d'ici 2030". Le Conseil souligne la nécessité d'une déclaration politique concise, exhaustive, tournée vers l'avenir et mobilisatrice qui renforce la dynamique de la mise en œuvre du programme 2030 et des ODD.
3. Le Conseil se félicite de la publication du premier rapport de synthèse conjoint de l'UE et de ses États membres intitulé "Soutenir les objectifs de développement durable dans le monde", à titre de contribution importante au rapport que l'UE adressera au FPHN en 2019. Le Conseil souligne que le processus qui sous-tend l'élaboration des futurs rapports de synthèse conjoints devrait rester collaboratif et transparent, garantir l'adhésion de tous les États membres et tenir compte des engagements énoncés dans le consensus. Dans le même temps, le Conseil rappelle qu'il est nécessaire de respecter pleinement les rôles et compétences institutionnels ou nationaux distincts des institutions de l'UE et des États membres.

4. Le Conseil salue la contribution collective de l'UE et de ses États membres à la mise en œuvre de tous les ODD dans le monde, mobilisant tous les moyens de mise en œuvre, à l'appui du programme 2030. Le Conseil salue par ailleurs les efforts accomplis pour prendre en compte de façon plus intégrée les liens existant entre les différents ODD. Le Conseil insiste sur la nécessité de renforcer les synergies entre le programme 2030, le programme d'action d'Addis-Abeba, l'accord de Paris et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.
5. Le Conseil fait observer que l'UE et ses États membres n'ont cessé de soutenir résolument les valeurs et les principes de l'Union et se félicite en particulier des efforts accrus consentis pour aider les personnes vivant dans une extrême pauvreté et pour lutter contre toutes les formes d'inégalité, conformément au principe visant à ne laisser personne de côté et à aider en premier lieu les plus défavorisés.
6. Le Conseil met en avant le fait que l'UE et ses États membres ont promu la paix, la sécurité et la stabilité et qu'ils ont été parmi les plus fervents défenseurs de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Le Conseil rappelle que la cohérence des politiques au service du développement (CPD) devrait rester au cœur de l'effort global que déploie l'UE pour mettre en œuvre le programme 2030, et il salue les progrès réalisés pour réduire au minimum les effets indirects négatifs des politiques intérieures et extérieures de l'UE sur les pays en développement et pour favoriser les synergies entre les différentes politiques et actions en faveur des ODD.
7. Le Conseil souligne que l'UE et ses États membres ont résolument soutenu le développement social et humain, notamment en accordant la priorité à la protection sociale, au travail décent, à la couverture sanitaire universelle et à l'accès à l'éducation dans le cadre de leur coopération au développement. En particulier, le Conseil met l'accent sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la lutte contre la violence à l'égard des filles et des femmes.
8. Le Conseil souligne aussi les progrès qu'ont réalisés l'UE et ses États membres en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène, de la protection de l'environnement ainsi que de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles. Le Conseil rappelle sa volonté de mettre en œuvre le programme 2030 et l'accord de Paris sur le changement climatique au moyen d'une action cohérente et coordonnée, et de soutenir les efforts des pays partenaires visant à cesser progressivement de subventionner les combustibles fossiles préjudiciables à l'environnement.

9. Le Conseil se félicite également que l'UE et ses États membres aient adapté la coopération au développement à la situation des différents pays, aient mieux coopéré, aient adopté des approches innovantes et aient établi des partenariats plus étroits et inclusifs avec d'autres acteurs du développement, dont les organisations multilatérales, la société civile, la jeunesse, les autorités locales et le secteur privé.
10. Le Conseil prend acte de la nécessité d'accélérer les progrès dans un certain nombre de domaines essentiels. En particulier, le Conseil:
- a. salue les efforts déployés par l'UE et ses États membres pour aligner plus étroitement leurs stratégies et programmes de coopération au développement sur la mise en œuvre des ODD, compte tenu des cadres existants. Il encourage vivement le recours à des approches de plus en plus intégrées qui soient créatrices d'avantages communs, de manière à ce que les ressources servent de multiples ODD;
 - b. appelle l'UE et ses États membres à continuer d'adapter leurs stratégies de soutien aux besoins des pays partenaires. Il les encourage à coopérer avec les pays partenaires dans le cadre de dialogues politiques fondés sur les ODD, en tenant compte des intérêts et priorités communs et en s'appuyant sur les plans nationaux de développement et les examens nationaux volontaires;
 - c. appelle l'UE et ses États membres à consentir un effort concerté plus important pour aider les pays partenaires à intégrer les ODD, ainsi que les objectifs en matière de climat, dans leurs stratégies, politiques, budgets, cadres financiers et rapports nationaux;
 - d. encourage l'UE et ses États membres à s'efforcer de mieux coopérer, en particulier au niveau des pays partenaires, notamment à travers une programmation conjointe, une mise en œuvre conjointe et des cadres de résultats conjoints. Cela contribuera à accroître l'impact de la coopération au développement de l'UE;
 - e. encourage l'UE et ses États membres à continuer de mettre en place des systèmes fiables de compte rendu des résultats attestant du rôle que l'UE et ses États membres jouent dans le soutien apporté à la mise en œuvre des ODD, notamment lorsque les actions menées visent de multiples objectifs. Le Conseil appelle également l'UE et ses États membres à redoubler d'efforts pour développer les capacités statistiques des pays en développement nécessaires pour étayer l'élaboration de politiques et la prise de décisions en faveur des ODD.

11. D'une manière générale, le Conseil salue les progrès accomplis par l'UE et ses États membres pour mettre en œuvre le consensus et soutenir la mise en œuvre du programme 2030 en tant que plan international pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement durable dans le monde. Le Conseil rappelle sa volonté de faire en sorte que les ressources aillent là où elles sont le plus nécessaires, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les pays en situation de fragilité ou touchés par un conflit.
 12. Le Conseil rappelle sa volonté de soutenir le développement durable, en partenariat avec les Nations unies, en tant que socle de l'ordre mondial fondé sur des règles. Le Conseil salue le rapport mondial sur le développement durable et le rapport du secrétaire général sur l'état d'avancement des ODD. Il importe particulièrement que l'UE et ses États membres œuvrent avec tous les acteurs concernés, notamment lors des réunions du FPHN de juillet et septembre 2019, pour coordonner et accélérer la mise en œuvre du programme 2030.
-